Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1981)

Heft: 598

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand N° 598 2 juillet 1981 Dix-huitième année

Rédacteur responsable: Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc Abonnement pour une année: 48 francs

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 2612 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021 / 22 69 10 CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro: Rudolf Berner Jean-Pierre Bossy André Gavillet Yvette Jaggi Pierre Lehmann Ursula Nordmann Victor Ruffy

598

Un cas d'école

Dans la plupart des cantons romands, le débat sur l'école est ouvert en permanence. Voyez les derniers éclats genevois, voyez les récents rebondissements valaisans; et ailleurs, les esprits sont souvent tout aussi échauffés. Dans cette perspective, les péripéties de la réforme scolaire vaudoise méritent un surcroît d'attention: nous ne sommes pas loin du... cas d'école.

Les partis vaudois risquent de présenter, au moment de se déterminer sur le décret instituant la réforme scolaire et soumis par référendum au peuple, la même hésitation que le Grand Conseil. La caractéristique première du projet en discussion est donc, non pas qu'il ne satisfasse pas tout le monde, ce qui est politiquement une gageure discutable, mais qu'il ne convainque personne, ni à droite, ni à gauche, ni au centre. C'est un machin mou.

Certains se résignent par lassitude. Il y a si longtemps... Vingt ans que la montagne est engrossée. Cette souris devient une preuve précieuse de fécondité!

En fait, la durée de gestation est la marque d'un ratage. Après les ambitions progressistes d'un parti radical qui se croyait dans le vent des lendemains de 68, est venu le retournement et le temps des réducteurs de têtes. Après les intentions généreuses, les réalisations étriquées. Au lieu de petits pas réformistes, on a eu un immense détour théorique pour revenir presque au point de départ. Jeu de l'oie radical(e).

La faiblesse du décret est de remplacer un mode de sélection au collège par un mode de sélection aux études prégymnasiales qui sera plus sévère. Aujourd'hui, 40% des élèves d'une volée accèdent au collège; désormais, il n'y en aura plus que 25% après une année de mise en condition par des «niveaux» et des «options».

D'ailleurs le collège ne sera plus qu'une section prégymnasiale, alors que dans de nombreuses cités du canton il joue un rôle plus large, la majorité des élèves ne poursuivant pas des études longues audelà du certificat à seize ans.

La dureté de la sélection serait atténuée si la section dite supérieure, voire la section préprofessionnelle avait été préparée soigneusement et était d'emblée convaincante. Or de ces deux sections (75% des élèves), on ne sait rien. Et à dire vrai, aucune réflexion sérieuse n'a porté sur elles. Le corps enseignant n'est pas vraiment préparé à cette tâche nouvelle. Là, aucune réforme pratique, si ce n'est une étude d'aménagement scolaire du territoire.

La droite crie sous prétexte que les élèves doués perdent une année! Stupide. Les gosses doués ne posent aucun problème. Ils triompheront, à satisfaction, même d'épreuves arbitraires. Et Dieu sait que les inutilités gratuites et les chicanes n'ont pas manqué dans l'enseignement secondaire jusqu'ici, à côté d'un enseignement de qualité. Que d'années à la fois perdues et pas perdues!

En revanche, l'absence d'une pédagogie rénovée pour le 75% des élèves, doués selon un autre rythme et selon d'autres références, est grave.

C'est là la preuve qu'il n'y a pas de réforme vraie.

S'il ne s'agit que de remplacer un mode de sélection par un autre plus rigoureux, mais en détruisant les structures différenciées de l'enseignement qui subsistent, tels les petits collèges, autant dire «non».